# Partie 1 : Le diagnostic agricole

I.	Introduction et méthodologie	ie
	du diagnostic agricole	

# A. Méthodologie

# 1. Méthodologie du diagnostic agricole

La méthodologie mise en œuvre par la Chambre d'agriculture du Cher pour la réalisation du diagnostic agricole a pour objectif d'obtenir une lecture la plus juste possible de l'agriculture du territoire et ainsi de définir des enjeux et des préconisations en vue de la rédaction du PLUi.

La méthode que nous avons utilisée répond à 3 objectifs pour lesquels nous collectons différents types de données :

## ✓ Avoir une vue d'ensemble de l'agriculture du territoire

- > Le potentiel agricole des terres
- Les types de systèmes agricoles
- > Les types de valorisation des produits agricoles
- Le poids de l'agriculture dans l'économie.

# ✓ Disposer d'un maximum de données à l'échelle de l'exploitation pour préciser notre analyse de l'agriculture du territoire

- ➤ La taille des exploitations, leur nombre, leur situation géographique et leurs moyens de production
- L'âge des exploitants, le nombre
- Les problèmes de cohabitation
- Les problèmes de circulation
- Les problèmes de transmission des exploitations.

# ▲ Anticiper les orientations et les projets futurs

- > Identifier les projets en cours et à venir
- ➤ Identifier les changements d'affectation futurs des bâtiments

Le travail de la Chambre d'agriculture permet de récolter à la fois des données factuelles – chiffrées ou cartographiées – et des informations plus qualitatives. L'analyse de toutes ces données nous permet de retranscrire au mieux les caractéristiques actuelles de l'agriculture sur le territoire, les raisons et les orientations de son évolution, ainsi que les enjeux qui en découlent. Le but est bien de garantir le maintien ou le développement durable de cette agriculture, en cohérence avec les autres enjeux identifiés sur le territoire.

## 2. L'exploitation des données statistiques

La méthodologie mise en œuvre par la Chambre d'agriculture du Cher comprend une phase de traitement des statistiques disponibles sur le territoire. Ces données quantitatives permettent d'avoir une vision générale de l'agriculture du territoire de façon objective. Elles proviennent des organismes de recensement suivants : Agreste dont Recensement Général Agricole (RGA), Registre Parcellaire Graphique (RPG), INSEE, MSA, études et données existantes fournies par la Communauté de Communes.

Les données utilisées sont les plus récentes possibles. Ainsi, les données RGA et RPG datent de 2010, celles de l'INSEE et de la MSA datent respectivement de 2014 et 2015.

# 3. Une méthode participative

Nous tenons à ce que le diagnostic soit aussi basé sur le ressenti des agriculteurs du territoire. Ainsi, leur parole est un atout de poids qui permet d'appuyer les tendances et enjeux que nous ferons ressortir lors de la phase d'étude. Nous avons recueilli leurs remarques grâce à des enquêtes et des ateliers agricoles.

# Les ateliers agricoles :

Des rendez-vous individuels ont été pris avec les agriculteurs recensés sur le territoire pour les informer sur le projet de document d'urbanisme, d'une part, et faire remonter de l'information d'autre part, afin d'affiner le diagnostic agricole. Le territoire de la Communauté de Communes a été découpé et imprimé sur 19 planches A0. Sur ces planches, les agriculteurs participants ont pu repérer à la fois les bâtiments d'exploitation (nature et changement d'affectation) et les problèmes de circulation ou autres informations qu'ils ont pu juger intéressantes de transmettre à la communauté de communes.

# Les enquêtes :

De même, un questionnaire a été élaboré par la Chambre d'agriculture et envoyé à chaque agriculteur recensé sur le territoire. Il s'agit de recueillir des données qui seront ensuite traitées de façon anonyme afin de respecter le secret statistique.

La finalité de ce travail d'enquête est aussi de faire remonter les informations (difficultés rencontrées, projets en cours, cohabitation...) afin d'enrichir le diagnostic d'éléments provenant du terrain et du territoire.

Toutes ces données qualitatives et quantitatives sont analysées, synthétisées et cartographiées afin de dresser un panorama de l'agriculture et de ces enjeux à l'échelle de la communauté de communes. Il convient de faire valider notre analyse aux exploitants lors d'une réunion agricole pour faire en sorte que le diagnostic réalisé corresponde bien au vécu des agriculteurs du territoire.

Vous pourrez retrouver tout au long de ce rapport, les dires d'acteurs qui nous sont apparus nécessaires de relever afin d'illustrer nos propos. Ils seront notés de cette manière : « diagnostic agricole ».

# B. Les résultats de la concertation

# 1. Une participation au diagnostic satisfaisante mais hétérogène

La Chambre d'agriculture possède la liste des exploitations agricoles présentes sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le travail de mise à jour de cette liste a été réalisé notamment grâce aux retours des exploitants, permettant de supprimer les exploitations apparaissant en doublons (mari et femme, différents membres d'une même société, formes sociétaires historiques d'une même exploitation, etc.). Les exploitations qui se sont révélées non professionnelles (effectifs d'animaux ou surfaces exploitées très faibles, agriculture de loisir, etc.) ont également été supprimées des listings.

Au final, le nombre d'exploitations sur la zone d'étude retenue s'élève à 200 à ce jour.

A l'issue des entretiens et des journées de permanence, ce sont 54 enquêtes qui ont été retournées (soit un taux de réponse de 27 % en prenant le nombre d'exploitations issu de la base de données de la Chambre d'agriculture) et ont pu servir à l'élaboration du diagnostic agricole. On peut donc conclure qu'environ un tiers des agriculteurs présents sur le territoire nous ont répondu.

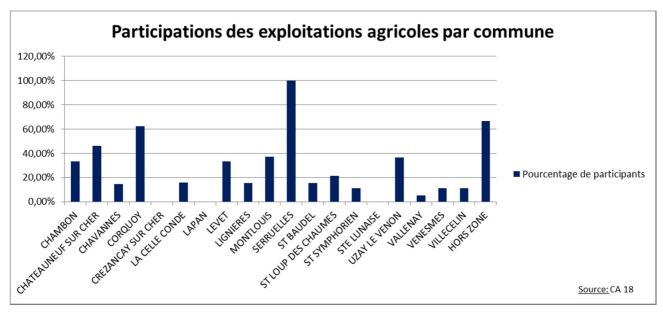


Figure 1: Participation des exploitations agricoles par commune

Ces résultats sont intéressants à l'échelle de l'intercommunalité, mais la répartition par commune montre une certaine hétérogénéité (figure 1).

# 2. Un échantillon d'agriculteurs, témoins de l'agriculture du territoire

L'échantillon représente 27 % des exploitations de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher. Il nous semble important d'inscrire cet échantillon dans son contexte et ainsi de démontrer que malgré ce nombre de retours qui peut paraître assez faible, il est un marqueur des tendances et enjeux que nous dégagerons au fil de notre analyse. Chaque agriculteur ayant participé à notre travail est un témoin quotidien des problématiques agricoles de son territoire. Ce regard de terrain est un appui important dans l'illustration de nos propos.

Les agriculteurs ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques selon leur âge, leur situation géographique et l'orientation technico-économique de leur exploitation. Il convient donc de recueillir des informations auprès d'exploitants provenant de ces divers horizons afin d'avoir une vue d'ensemble de l'agriculture du territoire.

Tout au long du rapport, nous comparerons les données statistiques obtenues avec celles provenant de l'échantillon et ainsi démontrerons que les tendances observées sont les mêmes. De cette manière, nous renforcerons la véracité des informations données par les agriculteurs ayant répondu sans toutefois tomber dans la généralisation.

# II. Un territoire rural où l'agriculture est très présente

# A. Un paysage de plaine

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher s'étend entre la vallée du Cher et la vallée de l'Arnon, au sud-ouest de l'agglomération de Bourges. L'agriculture est très présente sur ce territoire de plaine. Les terres les plus fertiles sont semées tandis que les basses vallées humides et les zones bocagères, avec leurs forêts et bosquets, sont des terres d'élevage.

# B. Une démographie peu dynamique

La Communauté de Communes compte 8252 habitants (Source : Insee 2014). Ses trois bourgs principaux sont : Châteauneuf sur Cher, Levet et Lignières.

Le nombre d'habitants par commune est de 434 en moyenne mais la répartition est assez hétérogène (figure 2). Il s'agit donc d'un secteur très rural.

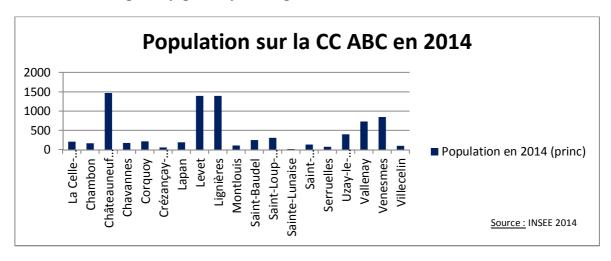


Figure 2: Population sur la CC ABC en 2014

La communauté de communes a perdu 137 habitants entre 2009 et 2014 avec un taux d'évolution annuel de la population de -0.33 % (celui du département est de -0.05 %).

Sa population est en baisse depuis 1975.

Année	Population
1975	8959
1982	8584
1990	8446
1999	8134
2009	8389
2014	8252

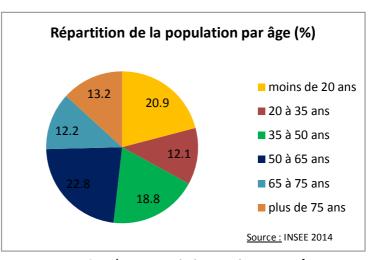


Figure 3: Répartition de la population par âge

Elle est dans une dynamique de vieillissement avec une part des plus de 65 ans qui augmente. Ainsi, la part des 50 ans et plus est de 48,2 % sur la Communauté de Communes alors qu'elle est de 44,8 % à l'échelle du département (figure 3). Toutefois, la part des moins de 20 ans augmente un peu elle aussi depuis 1999.

On assiste donc à un phénomène de déprise léger, caractéristique des territoires ruraux où la classe la moins représentée reste les jeunes actifs, plus attirés sans doute par les zones plus urbanisées.

# C. Une agriculture importante dans l'économie du territoire

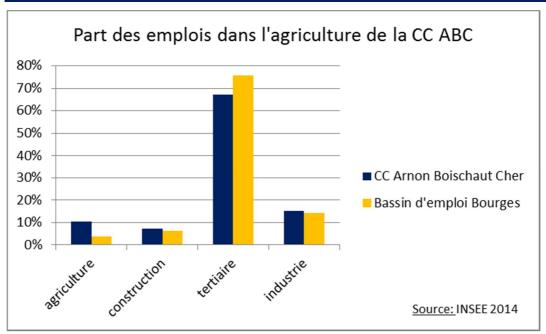


Figure 4: Part des emplois dans l'agriculture sur la CC ABC

Avec 10,6 % des emplois à vocation agricole, l'agriculture est une part importante de l'économie du territoire (figure 4). Celle-ci est plus ou moins prépondérante selon les communes. Ainsi, la part des actifs agricoles peut atteindre jusqu'à 20 % de l'ensemble des actifs d'une commune, comme c'est le cas à Sainte-Lunaise (figure 5).

Les hommes sont les plus représentés parmi les exploitants, toutefois 37 % d'entre eux sont des femmes. Cette activité touche donc l'ensemble de la population.

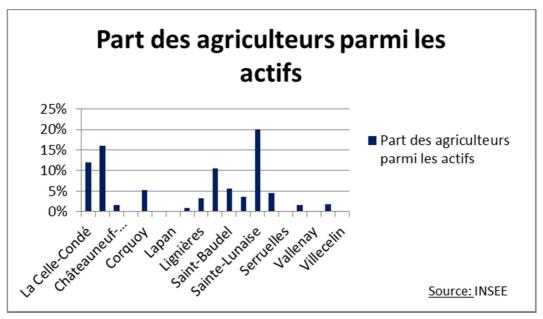


Figure 5: Part des agriculteurs parmi les actifs

# Points importants à retenir :

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher possède toutes les caractéristiques d'un territoire rural :

- Un paysage de plaine où l'agriculture est très visible
- Une démographie en diminution et vieillissante
- Une agriculture très présente dans l'économie locale

# III. Un contexte pédoclimatique hétérogène contraignant pour le territoire

A bien des égards, l'agriculture d'un territoire est le reflet des sols qu'on y rencontre. Ces derniers avec leurs atouts et leurs contraintes rendent possible certains types de cultures ou au contraire les limitent fortement. On s'intéressera donc ici à la nature des sols et à leurs implications dans l'agriculture pratiquée. On se basera pour cela notamment sur une étude réalisée dans le cadre de ce diagnostic par les agro-pédologues de la Chambre d'agriculture et présentée à la fin de ce rapport (annexe 2). Les cartes utilisées dans cette partie sont les cartes au 1/250 000 et au 1/50 000 décrivant respectivement les pédopaysages et l'aptitude des sols.

# A. Un territoire à la croisée de plusieurs pédopaysages

Lors de la réalisation de la carte au 1/250 000, les pédologues de la Chambre d'agriculture ont décrit des grands ensembles de sols présentant des caractéristiques similaires, aussi appelés pédopaysages. Sur la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, six ensembles sont majoritaires, trois autres sont très localement représentés (figure 6).

# Bassin de Lignières

Ce pédopaysage est présent sur les communes de Chambon, La Celle-Condé, Lignières, Saint-Baudel et Villecelin. Les matériaux parentaux dans lesquels se sont développés les sols sont d'origines et de natures différentes. Cet ensemble comprend les argiles lourdes pures dites de Lignières mais également des argiles sableuses de Lignières et des calcaires lacustres du Berry. Ces matériaux peuvent être recouverts par des épandages principalement sableux dits des Formations d'Ardentes ou par des alluvions de l'Arnon. Les argiles sableuses ou lourdes ainsi que les calcaires se sont déposés au fond d'un lac dans un bassin d'effondrement. Les matériaux de recouvrement sont plus récents et proviennent de l'érosion de l'ancien Massif Central.

Les sols qui se développent dans ces matériaux sont hydromorphes, argileux lorsqu'ils se sont développés dans les argiles de Lignières ou dans les calcaires lacustres. Sinon, ils sont plus limoneux, voire sableux s'ils se sont développés dans les épandages.

# ✓ Bassin d'Uzay-le-Venon

Cet ensemble est principalement présent sur les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Chavanes, Corquoy, Saint-Germain-des-Bois, Saint-loup-des-Chaumes, Serruelles et Uzay-le-Venon. Les sols se sont développés dans l'altération des calcaires lacustres du Berry. Localement, des recouvrements de type formations d'Ardentes et anciennes alluvions du Cher sont identifiés.

L'altération des calcaires lacustres, gris à grisâtre, amène à des sols de couleur sombre très caractéristiques de cet ensemble. Ils sont argileux à argileux lourds et calcaires. Au niveau des recouvrements, les sols sont plus limoneux, voire sableux s'ils se sont développés dans les épandages. Cet ensemble comprend, à l'est de la commune de Saint-Germain-des-Bois, une partie des Marais de Contres.

## Champagne Berrichonne

Pour les besoins de la cartographie au 1/250 000, la petite région naturelle de la « Champagne Berrichonne » a été subdivisée en plusieurs entités dont deux sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes ABC, la Champagne Berrichonne Centre-Ouest et la Champagne Berrichonne Centre. A l'échelle du territoire de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, la géologie et les conditions agropédoclimatiques de ces deux entités peuvent être confondues.

Le pédopaysage de la Champagne Berrichonne est principalement présent sur les communes de Corquoy, Lapan, Levet, Saint-Baudel, Sainte-Lunaise et Venesmes. Dans son ensemble, c'est un plateau incliné du Sud vers le Nord et entaillé par les Vallées du Cher et de l'Auron. Les matériaux parentaux dans lesquels se sont développés les sols sont principalement des calcaires d'origine marine (d'âge Oxfordien). Localement ces calcaires sont recouverts par des dépôts limoneux éoliens, des formations d'Ardentes ou des alluvions anciennes déposées par le Cher et l'Arnon.

Dans l'altération des roches calcaires, se sont développé des sols à texture argileuse dont l'épaisseur varie de manière importante (15 cm à 60 cm). Les excès d'eau de pluie que le sol ne peut pas stocker descendent verticalement dans les calcaires fissurés vers la nappe en sous-sol. Les caractéristiques physico-chimiques de ces recouvrements sont très variables et influencent directement la formation et les propriétés des sols. Leurs surfaces varient de quelques dizaines d'hectares (lentilles inter- et intra parcellaires) à plusieurs kilomètres carrés (grands plateaux).

# Champagne Berrichonne Humide

Ce pédopaysage est localisé sur les communes de Chambon, Crezancay-sur-Cher, Montlouis, Saint-Baudel, Saint-Symphorien, Vallenay, Villecelin et Venesmes. Ce pédopaysage est situé exclusivement entre les vallées du Cher et de l'Arnon. Il repose sur les formations géologiques du Dogger, principalement d'origine marine, constituées de calcaires, de marnes et d'argiles à silex. Localement des matériaux de recouvrement, principalement sableux (alluvions et Formations d'Ardentes), sont présents sous forme de lentilles, d'une surface ne dépassant pas quelques kilomètres carrés. Des recouvrements éoliens de textures plus limoneuses couvrent des surfaces plus importantes notamment au sud de Vallenay.

Les sols qui se développent dans ces matériaux sont majoritairement hydromorphes et argileux, sauf au sud de Vallenay où les sols sont plus limoneux.

### Vallée de l'Arnon et du Cher

Les vallées de ces deux rivières sont plus ou moins larges, de 300 m à près d'1,5 km. Les alluvions qu'elles transportent sont de diverses natures (silex, quartz, calcaire). Pour l'Arnon, les alluvions s'appauvrissent en éléments grossiers de l'amont vers l'aval. Les alluvions du Cher sont plus limoneuses.

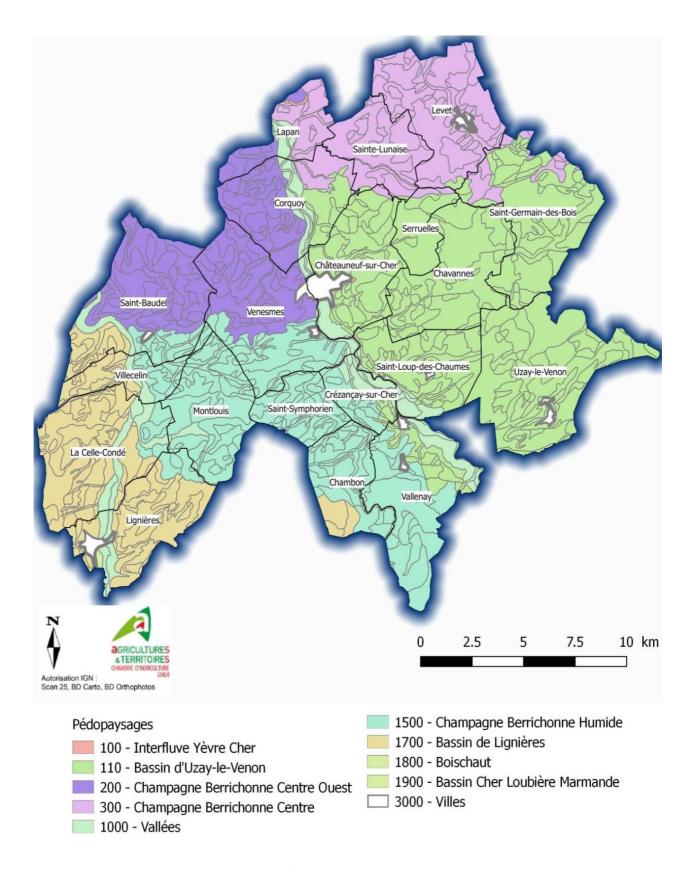


Figure 6: Carte des pédopaysages de la CC ABC

Le fonctionnement des sols développés dans ces matériaux est caractérisé par la présence plus ou moins permanente de l'eau.

# <u>Points importants à retenir</u> :

Les territoires de la Communauté de Communes se situent à l'aplomb de différents ensembles géologiques qui influencent fortement les sols qui se sont développés dans ces matériaux. Par conséquent, la nature et le fonctionnement des sols sont très différents. Plusieurs pédopaysages sont présents sur ce territoire, ce qui traduit la diversité des sols identifiés mais aussi une diversité d'occupation et d'aptitude agricole des sols.

# B. Une aptitude agricole des sols hétérogène

L'aptitude agricole d'un sol est le résultat d'un diagnostic dépendant des caractéristiques du sol mais également de l'usage visé. Les principaux éléments observés pour définir une aptitude agricole sont :

- la texture de surface,
- ✓ la vitesse d'écoulement de l'eau dans le sol ou le ressuyage,
- ✓ la capacité du sol à retenir l'eau ou réserve utile.

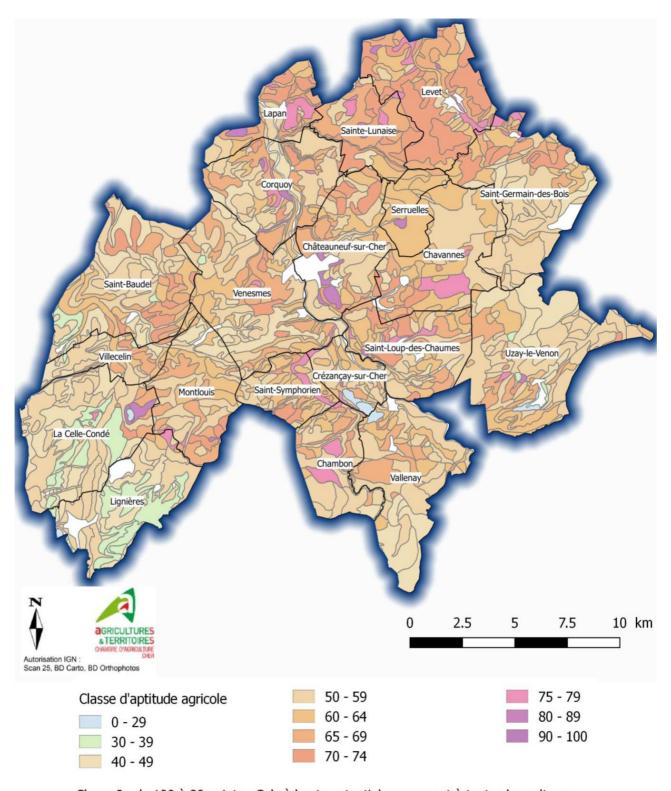
L'aptitude agronomique d'un sol est la synthèse de ces éléments. Elle prend également en compte la charge en éléments grossiers (limitant le travail du sol et la réserve utile), l'état organique et calcique des sols ou encore la profondeur du profil de sol. A l'issue de ce travail, les sols sont classés en quatre grandes catégories reflétant leur potentiel (figure 7).

Les aptitudes agricoles des sols de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher varient fortement d'un pédopaysage à l'autre et parfois au sein même d'un pédopaysage. Une analyse de l'aptitude des sols pour chaque commune est disponible dans l'étude complète (annexe 2). On se limitera ici à la description de l'aptitude des différents pédopaysages.

- Les sols du Bassin de Lignières proposent des aptitudes agricoles limitées à très faibles. Les textures légères, plutôt pauvres chimiquement, issues de l'altération des recouvrements de type Formation d'Ardentes et la mauvaise circulation de l'eau dans ces sols limitent très fortement le potentiel agricole de ces sols et la diversité des cultures possibles.
- Les sols de la Champagne Berrichonne Humide présentent des aptitudes agricoles plus importantes, essentiellement de classe I et II (Sols à bon et très bon potentiel). Les facteurs limitants sont différents selon les secteurs (hydromorphie, texture contraignant le travail du sol, faible capacité de rétention en eau) mais ne sont pas des contraintes majoritaires limitant

fortement le potentiel des cultures et leur diversité. Au sud de Vallenay, les aptitudes agricoles des sols de ce pédopaysage sont plus faibles et limitées à la fois par une hydromorphie excessive, des textures plus légères et des capacités de rétention en eau moins importantes.

- ✓ En Champagne Berrichonne, les aptitudes agricoles des sols sont majoritairement de classe I et II. Sur les communes de Saint-Baudel et Venesmes, les aptitudes agricoles sont plus faibles. Ces sols sont principalement limités pas leur hydromorphie excessive. Sur les communes de Corquoy, Lapan, Levet et Sainte-Lunaise les aptitudes sont plus importantes et généralement limitées par une capacité de rétention en eau assez faible. Sur la commune de Levet, les recouvrements limoneux éoliens limitent cette contrainte.
- ✓ Les sols du Bassin d'Uzay-le-Venon présentent des aptitudes agricoles très variables. L'hydromorphie est une contrainte majeure de cet ensemble, parfois associée à des contraintes de texture et/ou de capacité de rétention en eau. Dans les zones saines, principalement situées sur les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Chavanes, Saint-Loup-des-Chaumes et Serruelles, la contrainte majoritaire est la capacité de rétention en eau. Toutefois, ces sols présentent une aptitude agricole plus élevée que le reste de l'ensemble.



Classe I : de 100 à 80 points - Sols à hauts potentiels convenant à toutes les cultures.

Classe II: de 79 à 60 points - Sols à bons potentiels.

Classe III: de 59 à 40 points - Sols à potentiels limités, par un ou plusieurs facteurs.

Classe IV: de 39 à 0 points - Sols a faibles ou très faibles potentiels.

Figure 7: Carte des aptitudes agronomiques

# C. L'occupation agricole du territoire dominée par les grandes cultures

L'occupation du sol traduit bien les principales contraintes des sols et les aptitudes agricoles des sols de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher. La figure 8 propose une analyse thématique de l'occupation du sol faite à partir des données du Référentiel Parcellaire Graphique de 2011 (RPG-2011). L'occupation des sols peut donc varier d'une année à l'autre, notamment en ce qui concerne les grandes cultures mais les proportions n'en restent pas moins exactes et riches d'informations sur l'agriculture pratiquée sur le territoire. En orange et jaune sont représentées les cultures d'hiver telles que le colza, le blé ou l'orge. Ces cultures s'adaptent bien aux sols sains ou présentant une hydromorphie peu marquée. Elles peuvent également être produites dans les zones avec une rétention en eau plus faible. Leur cycle de végétation étant avancé lors des périodes de déficit hydrique, ces cultures s'adaptent bien à cette contrainte. Dans ces mêmes secteurs, si la capacité de rétention en eau des sols est plus importante, des cultures de printemps sont présentes. Ce sont les zones avec les aptitudes agricoles les plus importantes, sans contrainte particulière, telles que le plateau limoneux de Levet, les zones plus profondes à l'ouest du Bassin d'Uzay-le-Venon ou localement en Champagne Berrichonne Humide.

Au sein du pédopaysage du Bassin de Lignières, les aptitudes agricoles sont plus faibles et cumulent de nombreuses contraintes : texturale, chimique et hydrique (humide en hiver et séchant l'été). L'occupation agricole du sol est principalement prairial. Dans les zones les moins séchantes, à l'ouest de La Celle-Condé, une mise en culture est observée.

Les zones non cartographiées (en blanc) sont des secteurs non agricoles. Ce sont des secteurs très majoritairement forestiers. La forêt n'ayant pas les mêmes exigences que les cultures, elles s'adaptent bien à certaines des contraintes énoncées précédemment.

L'occupation des sols du territoire est donc surtout dominée par les grandes cultures avec cependant une présence de prairies non négligeables dans certaines communes du sud de la communauté d'agglomération (figure 9).

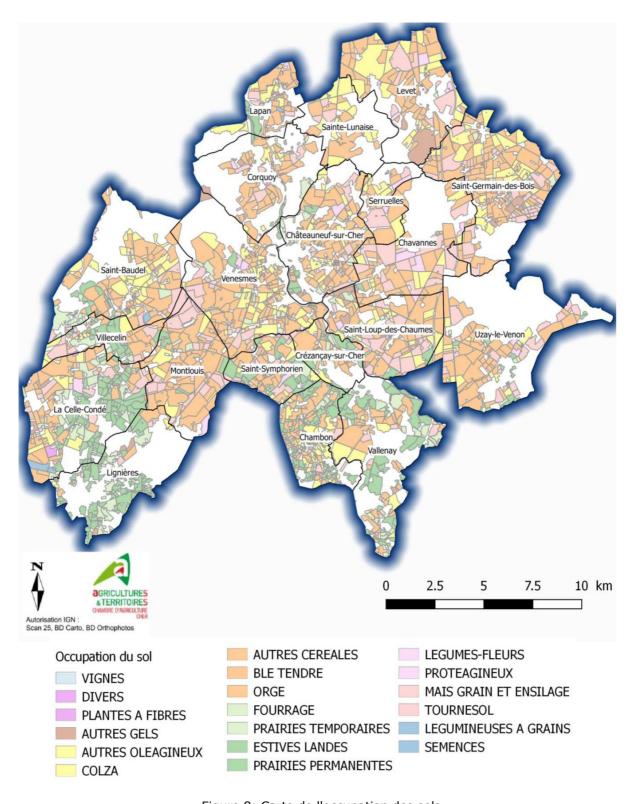


Figure 8: Carte de l'occupation des sols

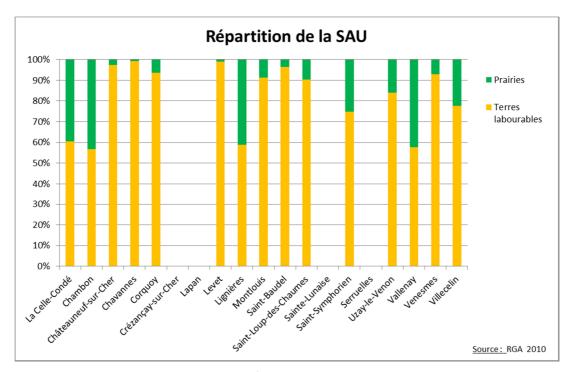


Figure 9: Répartition de la SAU

# D. L'orientation des exploitations du territoire

Les sols cultivés de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher étant principalement occupés par des grandes cultures, on peut s'attendre à ce que la grande culture soit l'orientation technico-économique (OTEX) principale du territoire. Afin de vérifier cette hypothèse on s'intéressera à la répartition des exploitations dans les différents OTEX selon les données du RGA 2010 mais également selon celles de notre échantillon.

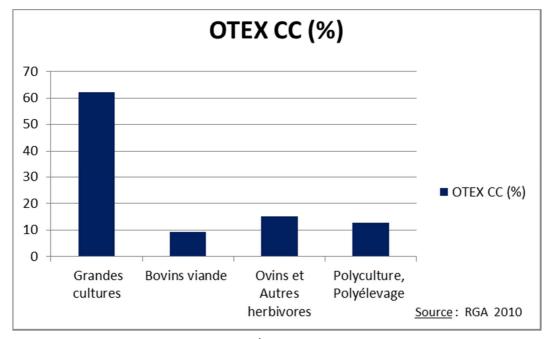


Figure 10 : Orientation technico-économique des exploitations de la CC ABC

Comme attendu, les exploitations du territoire sont majoritairement tournées vers les grandes cultures même si l'élevage sous toutes ses composantes représentait l'orientation principale de près de 40 % des exploitations en 2010 (figure 10).

Au niveau de notre échantillon, on retrouve à peu de choses près les mêmes proportions avec 57 % d'exploitations en grandes cultures, 33 % en polyculture élevage, et 14 % en élevage (figure 11). Ceci va donc dans le sens d'une bonne représentativité de notre échantillon par rapport à la population étudiée composée par les exploitations agricoles de la communauté de communes.

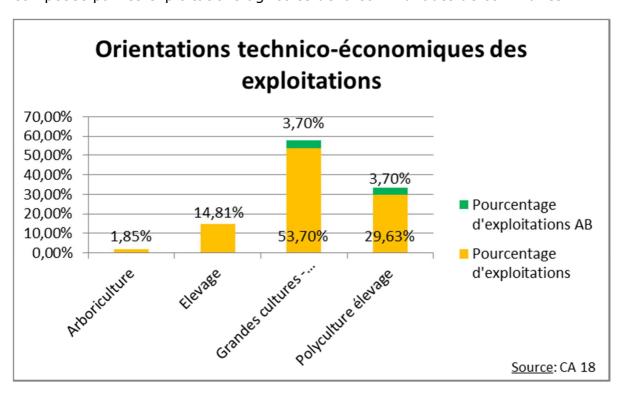


Figure 11: Orientations technico-économique des exploitations de l'échantillon

### Points importants à retenir :

L'agriculture sur la communauté de communes est donc bien adaptée aux sols du territoire. Les zones les plus limitées sont occupées par des bois ou des prairies tandis que les meilleures zones sont dédiées aux grandes cultures, qu'elles soient destinées à être vendues en dehors du territoire ou consommées par l'élevage. L'aptitude des sols reste cependant moyenne sur l'ensemble du territoire à l'exception d'une zone s'étendant sur les communes de Levet et de Sainte-Lunaise et correspondant à la fin de la Champagne Berrichonne Centre. Quelques sols à fortes aptitudes se rencontrent également de façon ponctuelle sur l'ensemble du territoire mais restent fortement minoritaires. Si les sols du territoire permettent donc dans leur majorité de produire des grandes cultures, leurs contraintes limiteront toujours les rendements de ces dernières.